

# VII Seminario Internacional sobre Seguridad y Defensa en el Mediterráneo. Conflictos regionales y estrategias de seguridad

Relaciones Intra-Magrebíes

Comment expliquer un dispositif de blocage au Maghreb?

Abdenour Benantar

[www.cidob.org](http://www.cidob.org)

Elisabets, 12  
08001 Barcelona  
España  
Tel. (+34) 93 302 6495  
Fax. (+34) 93 302 6495  
[info@cidob.org](mailto:info@cidob.org)

## COMMENT EXPLIQUER UN DISPOSITIF DE BLOCAGE AU MAGHREB ?

---

**Abdennour Benantar**

*Maître de conférences, Université de Batna ;  
Maître de recherche, CREAD, Alger*

### INTRODUCTION

Malgré les changements survenus à travers le monde ces deux dernières décennies, le Maghreb est resté insensible à toute mutation significative. La configuration qui y prévaut est celle d'un espace fragmenté, désarticulé et en proie à de profondes crises locales et régionales. En dépit de l'absence d'enjeux stratégiques majeurs ou de menaces territoriales réelles, le Maghreb demeure à la fois une zone différente et indifférente. Pourquoi le Maghreb n'est-il donc pas perméable au changement, en faveur d'une intégration régionale ? Dans cette contribution, on tentera d'expliquer cette singularité maghrébine. On s'efforcera d'analyser les relations intra-maghrébines d'une double perspective, institutionnelle (construction régionale) et sécuritaire. Le but recherché est, d'une part, d'identifier les handicaps majeurs empêchant l'émergence d'un espace maghrébin intégré, et d'autre part, d'examiner les aspects sécuritaires de ces relations partant d'une hypothèse qui consiste à dire que c'est bien la sécurité (incertitude stratégique) qui est au cœur du dispositif de blocage au Maghreb.

On fera d'abord un rappel historique de l'idée maghrébine et de l'évolution de la politique régionale. On analysera ensuite de plus près les handicaps (conceptuels, institutionnels, paramétriques – primauté politico-sécuritaire –, bilatéraux) de la construction maghrébine. On examinera enfin la question de pressions extérieures positives (européennes et américaines) en faveur d'une intégration maghrébine et la question de l'incertitude stratégique au Maghreb à laquelle contribuent les acteurs extérieurs majeurs. En somme, on essayera de répondre à trois questions essentielles. Quels sont les obstacles majeurs à l'intégration maghrébine ? Quel rôle, d'incitateur-facilitateur, des acteurs internationaux (Union européenne et États-Unis) peuvent-ils jouer au Maghreb ? Comment modifier le statu quo en faveur d'un espace régional intégré ?

Cette contribution tentera d'expliquer pourquoi le Maghreb est resté insensible à toute mutation significative, avec un espace fragmenté, désarticulé et de profondes crises locales et régionales

## CONTEXTE HISTORIQUE D'UNE CONSTRUCTION MANQUÉE : RÉGRESSION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE MAGHRÉBINE

Deux moments historiques de la formation de l'idée maghrébine sont à retenir : le congrès du Maghreb au Caire (février 1947) et le congrès de Tanger (avril 1958)

L'idée du Maghreb, au sens politique, est ancienne. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, alors que les peuples du Maghreb étaient sous le joug colonial, Ali Bach Hamba, l'un des chefs nationalistes tunisiens, parlait déjà de la nécessité de l'unité du Maghreb.<sup>1</sup> Les nationalistes algériens avaient de leur côté créé l'Étoile nord africaine en France. Cette profondeur historique de l'idée maghrébine s'est confirmée avec les luttes pour l'indépendance, dans les années quarante et cinquante. Le concept du Maghreb s'est politiquement forgé à travers l'affirmation par les mouvements nationaux de la dimension maghrébine. Deux moments historiques de la formation de l'idée maghrébine sont à retenir : le congrès du Maghreb au Caire (février 1947) et le congrès de Tanger (avril 1958). Des représentants du parti el-Istiqlal marocain, du Front de libération national algérien (FLN) et du Destour tunisien avaient participé à ce dernier congrès qui s'est tenu au lendemain de l'indépendance du Maroc et de la Tunisie alors que la révolution algérienne se poursuivait. Ce fut le point de départ du projet régional maghrébin. La question de coordonner les efforts maghrébins face à la naissante Communauté économique européenne (CEE) fut l'une des questions débattues par les participants. Ce congrès reflète une conscience politique maghrébine qui dépasse largement, du point de vue de la vision stratégique, celle des élites au pouvoir depuis les indépendances. Depuis, la conscience politique maghrébine a nettement reculé en comparaison avec la période des luttes nationales. Dans ce sens, le plus grand échec des élites au pouvoir est bien la non construction du Maghreb.<sup>2</sup> En effet, des logiques étatiques rigides, en rupture avec l'approche visionnaire des pères du mouvement national maghrébin, se développent entravant tout processus régional, comme si l'affirmation nationale se faisait au détriment de la dimension maghrébine. L'ambitieux projet politique des pères fondateurs achoppe dès les indépendances sur des conflits (contentieux territoriaux, orientations politiques, choix idéologiques ...) et des priorités divergentes. La guerre (guerre des sables) a même éclaté entre le Maroc et l'Algérie, en octobre 1963, à cause de revendications territoriales marocaines au détriment de l'Algérie.

Mais ce climat de tension n'a pas empêché les tentatives d'initier une coopération régionale. L'Algérie, le Maroc, la Libye et la Tunisie ont créé le Conseil consultatif permanent du Maghreb (CCPM) en 1964 en vue notamment de coordonner les politiques économiques pour face au poids de la CEE. La Mauritanie a rejoint ce Conseil alors qu'il était déjà bloqué. Mais toujours est-il que ce fut la première structure régionale ayant regroupé les cinq pays maghrébins donnant pour la première fois un sens politiques aux frontières du Maghreb des cinq. Des frontières qui seront stabilisées par l'Union du Maghreb arabe (UMA). Mais cette première expérience maghrébine n'a pas abouti pour diverses raisons (clivages politiques, climat de guerre froide global et de conflits interarabes...).

Le début des années soixante-dix a connu une certaine amélioration des relations intra-maghrébines contribuant à régler des différends frontaliers. Mais cette détente a été vite submergée par la tension entre l'Algérie et le Maroc et aggravée avec l'éclatement du conflit du Sahara occidental.<sup>3</sup> L'action commune maghrébine multilatérale s'est alors arrêtée : les pays maghrébins ont suspendu le sine die les activités du CCPM. Le même sort sera réservé, une vingtaine d'années plus tard, à l'UMA. Depuis, la crise du Sahara occidental s'est imposée comme un – et non le – déterminant des rapports intra-maghrébins.

## UMA : UNE INSTANCE MORIBONDE

La guerre des alliances<sup>4</sup> au Maghreb à laissé place à la fin des années quatre-vingt à une détente symbolisée par la tenue du sommet de Zéralda en Algérie (juin 1988), le premier de son genre dans l'histoire. Les dirigeants maghrébins s'y sont mis d'accord sur le principe de créer l'UMA. Ainsi, peu de temps sépare le retour des relations algéro-marocaines du sommet de Zéralda ce qui dénote la grande précipitation. Il s'agit là d'une tradition dans la politique arabe qui passe du jour au lendemain d'un contexte de haute hostilité à celui de projets d'intégration régionale et vice-versa.

Réunis à Marrakech (17 février 1989), les dirigeants maghrébins annoncent la création de l'UMA. Son traité constituant est marqué par le caractère général de ses objectifs, se contentant de vagues expressions sur la coopération économique et la politique commune. Le traité n'a pas défini le concept du Maghreb, du coup la maghrébinité n'est pas retenue comme critère d'adhésion de nouveaux États (article 7). Mais en fait, l'UMA a stabilisé les frontières du Maghreb donnant une meilleur visibilité à cet ensemble régional en y rattachant définitivement ses deux ailes est (Libye) et ouest (Mauritanie).

La prédominance de la logique de souveraineté et la modestie des objectifs économiques font de l'UMA plutôt une simple réconciliation entre les régimes (fin de la guerre froide locale et de la politique des axes). L'UMA est donc loin d'un projet d'intégration régional. Vouloir l'activer n'a pas de sens compte tenu de son niveau intégrationniste extrêmement bas.

Puisque conçue comme un instrument de réconciliation, l'UMA est de ce fait tributaire des aléas politiques qui ont provoqué le report sine die du septième sommet maghrébin.<sup>5</sup> En 1995, ses instances sont suspendues à la demande du Maroc qui proteste contre la politique algérienne jugée hostile à ses intérêts (Sahara occidental). Mais en fait l'organisation avait été déjà malmenée par la Libye qui a refusé (janvier 1995) de prendre sa présidence en guise de contestation contre le respect de l'embargo international observé par les pays maghrébins. La présidence est alors revenue à l'Algérie, mais la crise algéro-marocaine a fini par avoir raison de l'UMA. Cette crise illustre une instabilité structurelle révélant une fois de plus l'absence de conviction politique et d'une vision maghrébine au moment de la création de l'UMA qui s'apparente à une déclaration d'armistice entre les régimes maghrébins.

Plus de six ans plus tard, les pays membres sont parvenus à se réunir, au niveau des ministres des Affaires étrangères à Alger, en mars 2001, pour activer leur instance. Mais ce fut une occasion pour les uns et les autres de réitérer leurs positions. Le représentant marocain a rappelé la position de son pays opposé à ce que la question du Sahara occidental soit mise de côté pour construire le Maghreb. Bien que cette question n'ait jamais été sur l'agenda des réunions maghrébines, elle est avancée par le Maroc comme la raison du blocage de l'UMA. De son côté, le représentant algérien a rappelé l'attachement de son pays au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Deux éléments à retenir de cette réunion. Le premier est la tentative algérienne de convaincre les États membres d'approuver des amendements mettant fin à l'interférence entre les relations bilatérales et les intérêts régionaux des États membres et le remplacement de la règle du vote à l'unanimité par celle de la majorité. La Tunisie et la Libye

La prédominance de la logique de souveraineté et la modestie des objectifs économiques font de l'UMA plutôt une simple réconciliation entre les régimes. L'UMA est donc loin d'un projet d'intégration régional. Vouloir l'activer n'a pas de sens compte tenu de son niveau intégrationniste extrêmement bas.

Les pays maghrébins affirment que l'UMA est une « option stratégique » mais ils la délaissent en faveur d'autres horizons

étaient favorables à l'activation des instances maghrébines estimant que leur suspension était nuisible aux intérêts des États membres et qu'elle ne pouvait régler le problème du Sahara occidental. Mais au final, cette réunion n'a pas dérogé à la longue tradition des rendez-vous maghrébins manqués : aucun amendement n'a été adopté et aucune date n'a été retenue pour le sommet toujours reporté. Le second est la participation du Maroc, à cette réunion, qui reflète une certaine mutation dans sa politique à l'égard de l'UMA. Il avait suspendu ses instances en guise de protestation contre les positions algériennes jugées contraires à ses intérêts (Sahara occidental), or le voilà qu'il prenne part à cette rencontre sans que l'Algérie ne change de position.

### **OBSTACLES PARAMÉTRIQUES : PRIMAUTÉ DE CRAINTES POLITICO-SÉCURITAIRES**

On ne peut que s'interroger sur les raisons ayant motivé la création de l'UMA. Logiquement, elle aurait été créée pour développer la coopération régionale afin de faire face au principal partenaire économique du Maghreb, à savoir de l'Europe, et se mettre au diapason des regroupements régionaux dans le monde. Mais en réalité, ces préoccupations, notamment économiques, étaient secondaires car les impératives économiques jouent un rôle mineur voire marginal dans la définition des relations intra-maghrébines, alors que les impératives sécuritaires demeurent le leitmotiv. De ce fait, l'attachement des États membres à cette institution est faible. L'UMA a vu le jour en vue d'une légitimation mutuelle des régimes en place plutôt que pour une coopération entre des États. L'adhésion à cette instance vise surtout à arrêter les campagnes médiatiques et à ne pas accueillir l'opposition du régime voisin. Cette question a d'ailleurs été une préoccupation majeure des États maghrébins au point de lui consacrer un article à part entière dans la charte constitutive!<sup>6</sup>

On comprend donc les desseins politiques ayant motivé sa création. Les régimes arabes ont pris l'habitude d'embellir la partie émergente de leur pouvoir autoritaire en embellissant leurs institutions ; démocratie de façade. Cette pratique s'est étendue à l'action régionale : les régimes se sont dotés d'institutions régionales qui leur donnent l'impression d'être à l'heure de la mondialisation. C'est ainsi que les expériences arabes d'intégration se caractérisent par une sorte de schizophrénie ; un discours unioniste et une conduite individualiste. Les pays maghrébins affirment que l'UMA est une « option stratégique » mais ils la délaissent en faveur d'autres horizons. Leur conduite est prisonnière d'une vision nationale restreinte et d'une conception dépassée de la souveraineté. Paradoxalement, l'arme de souveraineté brandie face au voisin immédiat disparaît soudainement lorsqu'il est question de la relation avec les puissances étrangères.<sup>7</sup>

### **OBSTACLES D'ORDRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE**

Les États du Maghreb ont une approche conceptuelle erronée de l'intégration régionale qui combinée à la diplomatie spectacle, fêtant les retrouvailles des pays frères, a biaisé la dynamique maghrébine. Dans toute tentative d'intégration à l'échelle arabe, les liens communs sont mis en avant ; histoire, communauté de destin, religion, langue, culture,

continuité géographique... Ceci constitue une approche idéologique quant aux questions d'intégration régionale, qui devaient pourtant être conçues en termes de faisabilité, d'intérêts et de retombées tangibles. C'est dans la précipitation que l'on a annoncé la naissance de l'UMA : moins de deux ans ont séparé le retour des relations entre l'Algérie et le Maroc de sa fondation. La précipitation et l'exaltation ont eu raison de la temporisation et de la bonne préparation. Une initiative d'intégration régionale est réduite à de décisions et décrets politiques qui sont eux-mêmes soumis à la bourse des tensions intra-maghrébines. Or, l'intégration est avant tout un processus économique, politique et social complexe et de longue haleine.

Dans le monde arabe on commence par la politique et les liens communs, du coup tout projet régional s'effondre à la moindre altercation politique. On fait supporter/endosser aux liens communs plus qu'ils n'en peuvent, alors que les facteurs matériels et objectifs sont marginalisés, voire oubliés. Or, quelque soit leur importance, les liens communs ne suffisent pas à lancer un projet d'intégration. Ce sont des éléments facilitateurs, une plate-forme, qui sans valeurs communes et une grande vision, ne servent pas à grand-chose. Contrairement à l'expérience européenne, la construction maghrébine est dépourvue de valeurs communes et d'une conception d'intérêts communs...

A quoi sert l'UMA si ses États membres négocient séparément avec l'UE ? Il fallait commencer par la construction maghrébine avant d'établir des liens avec l'UE. Cela pose la question des intérêts : bien que ces intérêts ne soient pas contradictoires, les pratiques politiques des gouvernements les ont rendus contradictoires. De plus, l'existence de l'UMA n'a eu aucune incidence sur la vie quotidienne des maghrébins. C'est logique puisqu'elle visait la réconciliation entre les régimes.

## HANDICAPS INSTITUTIONNELS DE L'UMA

Les obstacles institutionnels de l'UMA constituent un véritable dispositif de blocage mis en place par les États membres au moyen de choix assignés à sa charte constituante. En effet, les handicaps institutionnels dont souffre cette organisation découlent de la nature non évoluée de son traité, ce qui l'a rendu vulnérable à toute querelle politique entre ses membres. La méfiance réciproque a rendu les États membres très prudents d'où un complexe de souveraineté qui prive l'UMA d'un véritable niveau d'intégration régionale. Cette méfiance s'explique évidemment par l'absence de certitude quant à la conduite du voisin. L'incertitude, le complexe de souveraineté, l'absence de toute vision stratégique, l'inexpérience en matière d'intégration régionale et la nature – instrument de réconciliation – même de cette instance ont conduit à l'adoption de la règle du vote à l'unanimité (article 6). Or, ces États, qui sont membres de la Ligue arabe, savaient qu'une telle règle paralyse la Ligue, mais ils l'ont tout de même adoptée. De plus, tout amendement du traité de Marrakech est conditionné (article 18) à l'accord des cinq États membres. Ce dispositif de blocage institutionnel est complété par une autre règle d'unanimité, celle qui conditionne l'entrée en vigueur d'accords maghrébins à leur ratification par l'ensemble des États membres. Résultat, sur 36 conventions maghrébines, seules 5 sont entrées en vigueur.

A quoi sert l'UMA si ses États membres négocient séparément avec l'UE ? Il fallait commencer par la construction maghrébine avant d'établir des liens avec l'UE

Les pays maghrébins instrumentalisent le conflit du Sahara pour dissimuler leur propre échec et pour se donner par la même occasion bonne conscience en continuant à tourner le dos au Maghreb

Pour sortir de ce blocage, l'Algérie a proposé que les accords maghrébins soient mis en œuvre dès leur ratification par la majorité des membres et d'amender le traité constituant en vue de remplacer la règle du vote à l'unanimité par celle de la majorité. Mais cette question a été confiée à une commission technique en attendant la tenue du sommet toujours reporté aux calendes grecques...

### **CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL : UN ALIBI D'IMPUISSANCE**

Le conflit du Sahara occidental est un alibi d'impuissance par excellence. Ayant échoué dans toute entreprise de construction maghrébine, les États font porter à ce conflit plus que ce qu'il peut supporter. Lui imputer le blocage de l'UMA est une manière de se dédouaner, de porter la responsabilité sur l'autre, le voisin, et de continuer à regarder vers le nord en toute quiétude tout en tournant le dos au Maghreb. Or, ce conflit lui est antérieur et n'a pas entravé sa création. Et même en l'absence de ce conflit tous les prétextes (d'autres différends) auraient été évoqués pour justifier le non-Maghreb.

Pour le Maroc, la question du Sahara occidental ne constitue pas vraiment une ligne aussi rouge. Accepter de créer l'UMA alors qu'elle n'est pas réglée c'est admettre une séparation entre les deux processus. Suspendre donc les instances maghrébines sous prétexte de ce conflit est une incohérence politique évidente. Ce pays a aussi participé à la réunion maghrébine d'Alger sans qu'il y ait changement dans l'attitude algérienne. Par ailleurs, si l'argument peut être utilisé contre l'Algérie, il n'a aucun sens lorsqu'il s'agit de relations avec les autres pays du Maghreb. Qu'est-ce qui l'empêche de développer des projets d'intégration avec la Tunisie, la Libye et la Mauritanie ? Le constat est pratiquement le même pour l'Algérie : qu'est-ce qui l'empêche de développer des processus d'intégration avec ces trois pays, dans l'optique d'une construction maghrébine à géométrie variable ? Enfin, pourquoi la Libye, la Mauritanie et la Tunisie ne développent-elles pas un processus d'intégration triangulaire mettant l'Algérie et le Maroc devant le fait accompli en innovant (une intégration sans les deux poids lourds régionaux) en matière de coopération régionale ?

Certes, on ne peut ignorer l'influence qu'exerce le conflit du Sahara occidental sur la configuration maghrébine, mais tout ne peut lui être imputé. Les pays maghrébins l'instrumentalisent pour dissimuler leur propre échec et pour se donner par la même occasion bonne conscience en continuant à tourner le dos au Maghreb. Un immobilisme à l'échelle maghrébine qui contraste avec l'activisme et l'adhésion à toute sorte d'initiatives régionales en Méditerranée, au Moyen-Orient et en Afrique.

### **OBSTACLES D'ORDRE BILATÉRAL : PROBLÉMATIQUE DE LA NORMALISATION ALGÉRO-MAROCAINE**

Les obstacles à la normalisation entre l'Algérie et le Maroc sont des entraves à l'intégration maghrébine en raison de l'importance de ces deux poids lourds régionaux. Rien ne peut se faire sans l'un ou l'autre, ce sont les deux acteurs les plus influents dans la région. En conséquence, leurs querelles sont de facto des obstacles à l'action maghrébine commune. Ce

sont donc des obstacles bilatéraux au poids multilatéral évident, que l'on peut résumer dans trois éléments principaux : le différend sur la manière de traiter le dossier islamiste ;<sup>8</sup> la question de la réouverture des frontières et enfin le conflit du Sahara occidental.

Lorsque le terrorisme islamiste bâtit son plein en Algérie, sombrée alors dans un cercle vicieux de violence et de contre violence, le Maroc se croyait à l'abri d'un tel phénomène... Et le dossier islamiste devint rapidement une pomme de discorde de plus entre Alger et Rabat. La tension atteint son apogée en 1994 suite à l'attaque contre un hôtel à Marrakech à laquelle prirent part des français d'origine algérienne et marocaine. Affirmant une implication algérienne (l'enquête démentira toute implication algérienne), le Maroc décide, le 26 août 1994, d'imposer les visas non seulement aux Algériens mais aussi aux étrangers d'origine algérienne. Ce procédé ethnique fut un précédent dans les annales diplomatiques. Le lendemain, l'Algérie imposa des visas aux ressortissants marocains et ferma ses frontières avec le Maroc.

L'ouverture des frontières (1989-1994) avait été très largement bénéfique, sur le plan économique, pour le Maroc. Au grand flux de touristes algériens s'ajoutait le mouvement transfrontalier de marchandises qui a causé d'énormes pertes à l'économie algérienne : trafic de produits du marché algérien (acheté par l'Algérie et subventionnés) vers le Maroc. La question du trafic de divers produits, y compris les carburants, en direction du Maroc constitue un dossier sensible entravant la réouverture des frontières... Le Maroc réclame depuis plusieurs années la réouverture des frontières, procédant ainsi, à sa guise, au découplage de la question sahraouie de la relation bilatérale, alors qu'il avance cette question comme prétexte pour bloquer l'UMA, tandis que l'Algérie s'y oppose réitérant ses exigences (lutte contre le trafic, déplacement de groupes islamistes armés...).

Il semble que la perspective de la normalisation bilatérale demeure plutôt lointaine. Le Maroc exige un règlement du conflit du Sahara occidental conformément à ses intérêts (autonomie sous sa souveraineté). Tandis que l'Algérie opte pour un règlement entre les deux parties concernées, le Maroc et le Polisario, dans le cadre de l'ONU et conformément au principe du droit à l'autodétermination. Le Sahara occidental est devenu un enjeu de sécurité nationale de part et d'autres des frontières en raison de sa perception et de son instrumentalisation. Le Maroc le considère comme étant partie intégrante de son territoire et est donc disposé à user de tous les moyens pour faire changer l'attitude algérienne. Ainsi en 1993, il a essayé d'exercer un chantage sur l'Algérie : en échange de l'extradition d'un chef du GIA (Groupe islamique armé) ayant fui au Maroc, il a demandé que l'Algérie fasse des concessions dans le dossier du Sahara occidental, affirmant que la sécurité est un tout et indivisible.

## **QUEL RÔLE POUR L'UE ET LES ÉTATS-UNIS : POUR DES PRESSIONS EXTÉRIEURES « POSITIVES »**

Les États maghrébins ont-ils besoin d'un meneur de jeux étranger pour qu'ils travaillent ensemble ? On peut à ce propos avancer l'hypothèse selon laquelle les puissances étrangères, tout particulièrement les États-Unis et l'Union européenne peuvent exercer des pressions positives sur les États du Maghreb pour qu'ils entreprennent ce qu'ils font déjà avec ces

Il semble que la perspective de la normalisation bilatérale demeure plutôt lointaine. Le Maroc exige un règlement du conflit du Sahara occidental conformément à ses intérêts tandis que l'Algérie opte pour un règlement entre le Maroc et le Polisario, dans le cadre de l'ONU

L'Europe comme l'Amérique contribuent à y préserver une incertitude stratégique. Cela dit, l'essentiel de la responsabilité incombe aux États maghrébins, car leurs vulnérabilités et instabilités sont d'ordre endogène

puissances, leur faire donc faire ce qu'ils n'entreprendraient pas de leur propre chef, dans un cadre purement maghrébin. Ce faisant, Américains et Européens contribueraient sérieusement et efficacement à la réussite de l'UMA. De part la géographie et la densité des rapports, l'UE s'avère un élément clé dans la construction maghrébine. Mais pour ce faire, il faudrait qu'elle ait une certaine conception du Maghreb, ce qui fait défaut pour le moment.<sup>9</sup>

Mais l'UE commence à prendre conscience du caractère régional de certains problèmes au Maghreb ou en provenance du Maghreb, comme l'immigration clandestine, exigeant des réponses régionales. La dimension horizontale, Sud-Sud, s'avère donc un élément indispensable à la stabilisation en Méditerranée. La dimension verticale permet certes aux Européens de mettre à jour la dépendance du Maghreb vis-à-vis de l'UE, mais ne leur permet nullement de le transformer en une zone de stabilité et de prospérité. En cultivant une approche bilatérale verticale, l'UE provoque une rivalité à rebours à laquelle se livrent les pays maghrébins et qui finit par miner le Maghreb, contribuant aux tensions intra-maghrébines et éloignant toute perspective de construction régionale.

En définitive, si la construction maghrébine est d'abord une affaire des maghrébins, le rôle de l'Europe, négatif ou positif, reste décisif quant à la densité des rapports euromaghrébins et à la proximité géographique. À l'heure actuelle, la perspective de pressions européennes positives demeure lointaine car l'Europe continue à coopérer avec le Maghreb plus par peur que par intérêt. De plus, les pressions de nature économique n'ont pas d'équivalent en matière sécuritaire. On se demande d'ailleurs si les politiques européennes n'entravent pas l'édification régionale au Maghreb. Lier ses États, pris individuellement, à des initiatives de sécurité en Méditerranée sans considération aucune de la dimension Sud-Sud n'est-il pas une façon de restructurer le Maghreb de manière à le rendre toujours demandeur de coopération sécuritaire avec le Nord ? Ce faisant, l'Europe comme l'Amérique contribuent à y préserver une incertitude stratégique. Cela dit, l'essentiel de la responsabilité incombe aux États maghrébins, car leurs vulnérabilités et instabilités sont d'ordre endogène.

### **CONSTRUIRE LE MAGHREB... ACCROÎTRE LA COMMUNICATION, C'EST RÉDUIRE L'INCERTITUDE**

Cette double logique occidentale, économique intégrationniste et sécuritaire dés-intégrationniste renvoie les États du Maghreb à leurs propres contradictions. Ils ne peuvent exiger de l'Europe de construire avec eux ce qu'ils sont incapables de faire entre eux. La méfiance et la suspicion structurent les relations intra-maghrébines. A contrario, la confiance marque leurs relations bilatérales avec les puissances occidentales. Ils discutent, individuellement, des mesures de confiance et de sécurité et organisent des manœuvres avec ces puissances alors que la méfiance et les soupçons caractérisent leurs relations. C'est dans ce sens, que les pays occidentaux participent à un processus dés-intégrationniste au Maghreb. Même la lutte anti-terroriste, qui jouit d'un consensus, ne parvient pas à injecter une dose de confiance dans les rapports intra-maghrébins.

Les États maghrébins ne communiquent pas entre eux, et lorsqu'ils le font c'est souvent sous forme de campagnes via médias interposés. Cette

méfiance vis-à-vis du voisin immédiat est la conséquence de l'incertitude et de l'imprévisibilité quant à la conduite de l'autre. En effet, ce manque de confiance, voir d'absence de confiance, résulte plus de l'absence de communication entre États maghrébins et de la prédominance de la logique du *self-help* dans les relations intra-maghrébines, que d'une menace territoriale.<sup>10</sup> Or, si l'incertitude accroît la méfiance, la communication accroît la confiance. Des mesures de confiance et de sécurité s'avèrent donc nécessaires au Maghreb pour en faire un espace stable et propice à la coopération. Un objectif (la coopération) qui ne peut être atteint dans un contexte d'incertitude et d'imprévisibilité.

## CONCLUSION

Il convient tout d'abord de s'arrêter sur une double surestimation. La première est la surestimation du poids des relations algéro-marocaines comme l'obstacle majeur de la construction maghrébine. Or, les maux du Maghreb ne peuvent être réduits, ni au conflit du Sahara occidental, ni à la problématique de la normalisation entre l'Algérie et le Maroc. C'est l'existence d'intérêts divergents qui est à l'origine de cette configuration. Des États comme le Maroc et la Tunisie ne sont pas disposés à remettre en cause leurs liens bilatéraux très poussés avec l'UE au profit d'une piste multilatérale maghrébine. Le Maghreb demeure marginal dans les priorités de ses États qui cherchent un arrimage économique, voire sécuritaire, à l'Europe. Tout ne peut donc être imputé à la relation conflictuelle algéro-marocaine, aussi influente soit-elle. La seconde surestimation est l'impact (positif) de l'ouverture des frontières entre l'Algérie et le Maroc, par ailleurs très poreuses, sur les rapports intra-maghrébins. Une telle ouverture pourrait s'avérer une simple légitimation et/ou reconnaissance du trafic transfrontalier illégal, de tout genre. Et puis les obstacles majeurs du blocage régional ont leurs propres dynamiques et sont antérieurs à cette question et ne seront pas levés une fois les frontières rouvertes. Il faut avant tout une vision commune, une vision d'avenir des rapports intra-maghrébins. La fermeture des frontières est une conséquence d'une crise structurelle, s'attaquer aux conséquences ne règlera pas les problèmes qui en sont à l'origine.

L'essentiel de la responsabilité du blocage incombe certes à l'Algérie et au Maroc, mais les autres acteurs de l'UMA s'accommodent bien de cette situation et poursuivent eux aussi leurs propres objectifs sans considération aucune pour la construction maghrébine. Par ailleurs, on ne peut construire un ordre régional au rabais, l'Algérie et le Maroc doivent se donner les moyens matériels – l'argent est aussi le nerf de la paix – et réflexifs (une conception stratégique) à la hauteur de leur ambition. L'échec de l'UMA est patent, mais il est imputable aux États membres qui lui ont assigné des mécanismes de blocage évidents.

Comment débloquer la situation ? Comment démanteler ce dispositif de blocage, que l'on vient d'analyser ? L'approche la plus appropriée pour y parvenir semble être la démocratie, seule en mesure de redéfinir le champ politique à l'intérieur de chaque pays et par ricochet, la configuration régionale ainsi que la relation avec le monde extérieur. Mais c'est une perspective de recherche que l'on ouvre ici, à savoir la vertu intégrationniste de la démocratie appliquée au contexte maghrébin.

La fermeture des frontières est une conséquence d'une crise structurelle. S'attaquer aux conséquences ne règlera pas les problèmes qui en sont à l'origine

## Notes

1. Mohamed Abed Jabri, « Evolution of Maghreb Concept : Faces and Perspectives », in : Halim Barakat (ed.), *Contemporary North Africa : Issues of Development and Integration*, London, Croom Helm, 1985, p. 65.
2. Le non-désir du Maghreb dont elles font preuve, dans la pratique, contraste avec l'intérêt manifesté au niveau universitaire où l'on peut parler d'une conscience maghrébine. Le nombre croissant de colloques universitaires et de projets de recherche sur le Maghreb témoigne d'un certain désir, voire d'un désir certain, du Maghreb.
3. En réaction à l'accord tripartite (Espagne, Maroc et Mauritanie) divisant le Sahara occidental entre ces deux derniers pays, l'Algérie apporte son soutien au Polisario.
4. En riposte au « traité de fraternité et de concorde » conclu (19 mars 1983) entre l'Algérie et la Tunisie (auxquelles s'est jointe la Mauritanie en décembre 1983), le Maroc et la Libye concluent (13 août 19983) l'« Union des Etats arabes et africains ».
5. Six sommets ont eu lieu entre janvier 1990 et avril 1994, mais le septième sommet devant avoir lieu en Algérie ne s'est jamais tenu. Les précédents sommets, en particulier ceux 1991 et 1992 ont insisté en vain sur le besoin de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre des différents accords en vue d'établir une zone de libre-échange maghrébine.
6. L'article 15 du traité de Marrakech stipule que « Les Etats membres s'engagent à ne permettre sur leurs territoires respectifs aucune activité ni organisation portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité territoriale ou au système politique de l'un des Etats membres ».
7. Abdennour Benantar, *La dimension méditerranéenne de la sécurité algérienne : Algérie, Europe et alliance atlantique*, Alger, La Librairie contemporaine, 2005, pp. 92-93 (en arabe).
8. Mais suite aux attentats du 11 septembre et surtout ceux de Casablanca, le terrorisme islamiste a quelque peu rapproché les positions des deux pays, en matière de sécurité.
9. Le Maghreb n'existe pas pour l'Europe, il est divisé en cercles distincts avec lesquels elle entretient des rapports bilatéraux : L'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont traités dans le cadre euro-méditerranéen (processus de Barcelone, accords d'association et PEV), la Mauritanie dans le cadre des ACP (accords de Lomé) et la Libye est hors échelle, car ne disposant d'aucun lien institutionnel avec l'UE.
10. En dépit de son instabilité, le paysage stratégique maghrébin ne connaît pas réellement l'existence de menaces territoriales, contrairement à celle prévalant au Moyen-Orient.